

11.10.2006 – 09:30 Uhr

L'Initiative des Villes dit oui aux allocations familiales

Lucerne (ots) -

Plusieurs raisons parlent en faveur de la nouvelle loi sur les allocations familiales. L'Initiative des Villes: Politique Sociale dit oui avec conviction, car des montants uniformes pour les allocations minimum pour enfants et pour les allocations de formation soulagent avant tout et de manière tangible les familles à bas et moyen revenu. Parce que les personnes employées à temps partiel toucheront également des allocations complètes. Et parce que les 200 francs par enfant éloignent de nombreuses familles du risque de pauvreté. L'allocation d'au moins 250 francs pour les jeunes en formation est une petite mais importante contribution à l'égalité des chances pour les jeunes qui disposent de faibles revenus.

Prévention de la pauvreté chez les enfants

Dans les villes, les contingents de personnes à l'aide sociale sont plus élevés que dans les zones rurales. Et, de tous les groupes d'âge, ce sont les enfants et les jeunes qui sont le plus fréquemment dépendants de l'aide sociale - dans la plupart des villes clairement plus de 10 % des enfants. Les parents élevant seuls leurs enfants ont un risque élevé de tomber dans la pauvreté, car la plupart ne peuvent exercer d'activité professionnelle ou ne l'exercer qu'à temps partiel. Ces groupes de population appellent une amélioration nécessaire et rapide des allocations familiales. C'est pourquoi les villes saluent cette contribution à la politique familiale qui permet en même temps de réduire la pauvreté des familles. Grâce à cela, de nombreux ménages seront à l'avenir moins dépendants de l'aide sociale. Jusqu'à aujourd'hui, seuls quelques cantons ont déjà atteint le niveau minimum des allocations pour enfants prévu dans la nouvelle loi. Celle-ci apportera donc à une grande majorité de familles en Suisse, également, un allègement financier.

Contact:

Ruedi Meier,
président de l'Initiative des Villes, conseiller municipal, directeur
des affaires sociales de la ville de Lucerne
Tel.: +41/41/208'81'32
Internet: www.initiative-villes.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003533/100517464> abgerufen werden.